

La réglementation favorable aux bandes enherbées

Dès 1991, la Directive « Nitrates » permet, via les plans départementaux, d'imposer des bandes enherbées. L'arrêté de 2006, instaurant les zones non traitées (ZNT), invite à la mise en place de couverts végétaux permanents. En 2010, les BCAE* de la PAC reprennent ces dispositifs et imposent des bandes tampons de 5 mètres le long des cours d'eau. La loi Grenelle II de juillet 2010 entérine ces dispositions en ajoutant l'article L. 211-14 au Code de l'environnement. Ces zones privilégiées s'inscrivent également dans les travaux de reconstitution des continuités écologiques menés par de nombreux acteurs du monde rural.

* Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales



Bande enherbée en bord de cours d'eau

► Coût moyen de la mise en place amorti sur 8 ans (d'après le CORPEN*)

▷ Implantation de la bande enherbée

- préparation du sol : 4 heures × 44 € soit 176 €/an/ha
 - semis manuel : 5 heures × 10,67 € soit 53,35 €/an/ha
 - semences : 40 kg × 6,10 € soit 244 €/an/ha
- Soit un total de 473,35 € avec amortissement annuel de 59 €/ha/an sur 8 ans.

▷ Entretien de la bande enherbée

- réalisation d'une coupe : 2 heures × 44 €
- Soit un total de 88 €/an/ha

Prix TTC 2010

* Comité d'orientation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter la brochure gestion des bords de champs cultivés disponible sur www.arvalisinstitutduvegetal.fr ou sur www.oncfs.gouv.fr/documentation/brochurestechniques

Penser aussi aux haies ou îlots arbustifs sur votre bande enherbée. Vous retrouverez tous les avantages des haies et les conseils pour les planter dans le dépliant Agrifaune qui leur est consacré.



ONCFS

Direction des actions territoriales
BP 20
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. 01 30 46 60 50
Fax 01 30 46 60 57
oncfs.agrifaune@oncfs.gouv.fr
www.oncfs.gouv.fr



APCA

9, avenue George V
75008 Paris
Tél. 01 53 57 10 10
Fax 01 53 57 10 05
accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr



FNSEA

11, rue de La Baume
75008 PARIS
Tél. 01 53 83 47 47
Fax 01 53 83 48 48
fnsea@fnsea.fr
www.fnsea.fr



FNC

13, rue du Général Leclerc
92136 Issy-les-Moulineaux
Tél. 01 41 09 65 10
Fax 01 41 09 65 20
contact@chasseurdefrance.com
www.chasseurdefrance.com

Sur mon exploitation, les bandes enherbées sont utiles pour la faune sauvage !



Concilier agronomie, économie, environnement, faune sauvage.



La bande enherbée : un élément aux multiples intérêts...

Une barrière contre l'érosion hydrique

Un filtre à eau

Un habitat pour la faune sauvage



Une source d'insectes utiles aux cultures

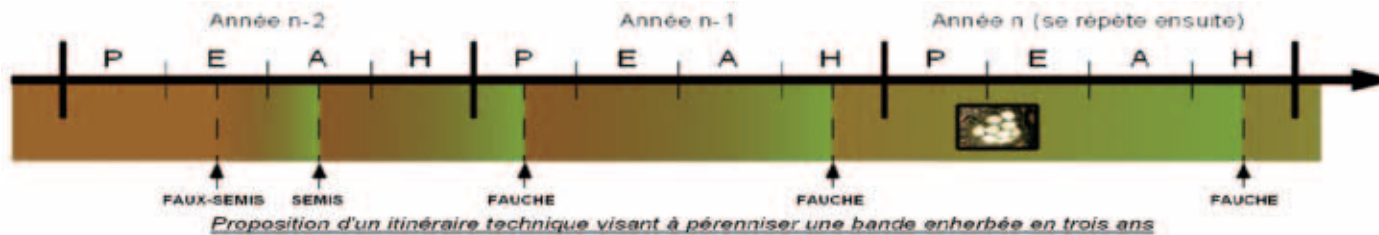
Un réservoir de vers de terre

Un atout pour la qualité des paysages

...nécessitant une gestion adaptée

Un entretien adapté, de préférence par fauche, prenant en compte floraison et reproduction de la faune...

Le cycle de reproduction du gibier d'eau débutant à la mi février, les bandes enherbées situées à proximité de cours d'eau doivent faire l'objet d'un entretien particulier prenant en compte cette période.



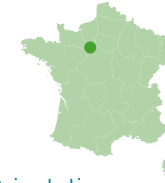
P : Printemps • E : Été • A : Automne • H : Hiver

... réalisé une fois par an en période hivernale... sur des mélanges adaptés aux conditions pédo-climatiques, à savoir des mélanges prairiaux de type graminées (dactyle, fétuques, fléole) et légumineuses (trèfles, lotier, luzerne).

Bandes enherbées et entretien							
Mois d'intervention	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
Risque pour la faune	Moyen	Fort		Moyen	Faible		
Repère cynégétique	Début ponte		Couaison et élevage des jeunes				
	Faisans	Perdrix					

► Témoignage

Yves Hurbault, agriculteur à Courbehaye (28)
Beauce dunoise – Orientation céréalière/grande culture – Chambre d'Hôtes – 180 hectares de SAU



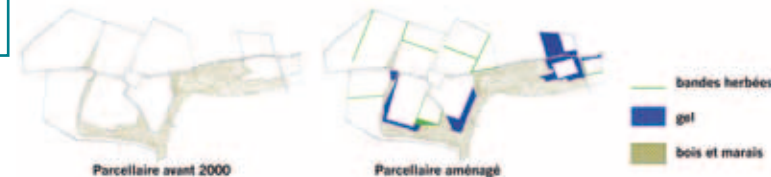
« Je suis pleinement convaincu de l'intérêt des bandes enherbées pour les multiples services rendus à l'environnement. Depuis 10 ans, 1 % de ma SAU est couvert avec des bandes de fétuque. Aujourd'hui je constate une présence régulière de la caille des blés et un bon développement du lièvre et du faisan. »

► Aménagement et gestion

Implantation de 3 km de bande de 6 mètres de large, soit 1,8 hectare de zone enherbée au cœur des cultures.

Broyage en deux temps :

- fin mars : broyage bande centrale au girobroyeur ;
- début octobre : broyeur de 3 mètres à axe vertical sur l'intégralité de la bande.



► Impact sur la biodiversité

En terme de résultats, ces aménagements ont permis :

- d'augmenter les densités d'insectes ;
- de constater le retour de la caille des blés, et d'effectifs croissants de lièvres et de faisans ;
- de voir apparaître sur de petites surfaces, une flore remarquable, notamment des orchidées.

Cela sans apporter de contrainte supplémentaire au niveau du travail agricole.

Par ailleurs, les aménagements créent une diversité paysagère et un réseau de chemins intéressants pour les clients des chambres d'hôtes.